

JUIN 2026

Politique de transfert

Sommaire

Sommaire	2
1) Introduction	3
2) Définitions	3
3) Champ d'application.....	4
4) Gouvernance	5
5) Informations précontractuelles	5
6) Informations relatives aux transferts de crypto-actifs	6
6.1. Dépôts de crypto-actifs	6
6.2. Retraits de crypto-actifs.....	7
6.3. Dispositif de prévention des erreurs de transfert.....	8
6.4. Information relative au caractère irréversible des transferts.....	8
6.5. Informations post exécution du transfert	8
7) Délais d'exécution.....	9
8) Rejet ou suspension d'un transfert	9
9) Mises à jour	10

1) Introduction

QWARKS est un prestataire de services sur crypto-actifs agréé sous le numéro A2026-014 conformément au règlement (UE) 2023/1114 (MiCA).

Conformément à l'article 82 du Règlement (UE) 2023/1114, Qwarks établit la présente politique visant à encadrer la fourniture de services de transfert de crypto-actifs pour le compte de ses clients.

La Politique prend également en considération les lignes directrices de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF/ESMA) et les exigences prévues par le Règlement (UE) 2023/1113 relatif aux informations accompagnant les transferts de fonds et de certains crypto-actifs (le « Règlement TFR ») et précisées dans les Orientations sur les exigences en matière d'information concernant les transferts de fonds et certains transferts de crypto-actifs au titre du règlement (UE) 2023/1113 (« *Orientations relatives aux règles de voyage* ») de l'Autorité Bancaire Européenne (« ABE ») (EBA/GL/2024/11).

2) Définitions

Aux fins de la présente Politique :

- **Client** : toute personne physique ou morale ayant conclu une relation d'affaires avec Qwarks.
- **Compte** : registre attribué à chaque Client dans Qwarks Connect pour le suivi de ses avoirs en crypto-actifs.
- **Contrat** désigne la convention qui définit les droits et les obligations du prestataire de services sur crypto-actifs responsable de la Conservation des crypto-actifs confiés par ses Clients conformément à l'article 75(1) du Règlement MiCA.
- **Dépôt** : acte par lequel un Client transfère un crypto-actif sur un Portefeuille hébergé par Qwarks.
- **Liste Qwarks** désigne la liste des crypto-actifs supportés par Qwarks dans le cadre de son Service de Transfert. La liste est tenue et mise à jour sur la base des critères détaillées dans la Procédure Whitelists de Qwarks.
- **OAT** Outil d'analyse transactionnel permettant un scoring des fonds crypto
- **Règlement-Livraison** désigne le processus post-négociation consistant à transférer le(s) crypto-actif(s) à une partie d'une Transaction en échange d'autres crypto-actifs ou de monnaie ayant cours légal (« Fonds »).
- **Retrait** : acte par lequel un Client transfère un crypto-actif depuis un Portefeuille hébergé par Qwarks vers un Portefeuille externe qui n'est pas hébergé par Qwarks.
- **Trade(s)** désigne l'Acte de conclure des accords pour acheter, vendre ou échanger un ou plusieurs crypto-actif(s).

- **Transaction(s)** désigne le Règlement-Livraison d'un ou plusieurs Trade(s) lié(s) à un ou plusieurs crypto-actif(s).
- **Wallet ou Portefeuille** désigne un logiciel ou un autre outil qui est utilisé pour contrôler, sauvegarder ou gérer les Clés Publiques et Clés Privées (ou leur équivalent) associées aux crypto-actifs. Les Portefeuilles ont généralement plusieurs Adresses.
- **Wallet ou Portefeuille Auto-Hébergé** désigne un Portefeuille qui renvoie vers une Adresse Auto-Hébergée.
- **Wallet ou Portefeuille Hébergé** désigne un Portefeuille qui n'est pas Auto-Hébergé.

3) Champ d'application

La présente Politique a pour objectif d'assurer le respect par Qwarks de ses obligations au titre de la fourniture du Service de Transfert (tel que défini ci-dessous). La Politique est établie conformément aux Lignes Directrices.

Dans le cadre du Règlement MiCA, la fourniture du service de transfert est définie comme la « fourniture de services de transfert, pour le compte d'une personne physique ou morale, de crypto-actifs d'une adresse ou d'un compte de registre distribué à une ou un autre » (article 3. 26)).

Pour les besoins de la présente Politique, un Transfert est défini comme un Dépôt ou un Retrait effectué depuis un Portefeuille Hébergé par Qwarks vers un Portefeuille qui n'est pas Hébergé par Qwarks sur instructions du Client.

Les Dépôts et les Retraits ne peuvent être effectués que sur les crypto-actifs faisant partie de la Liste Qwarks à la date du Transfert.

Les clients de Qwarks (les « Clients ») peuvent exécuter des opérations de Transferts de crypto-actifs uniquement depuis et vers :

- un Portefeuille Auto-Hébergé dont ils gèrent eux-mêmes les Clefs Privées.
- un Compte ouvert à leur nom auprès d'un PSCA ou équivalent.

Par conséquent, les opérations suivantes ne sont donc pas considérées comme des Transferts au sens de la présente Politique :

- les mouvements entre Portefeuilles Hébergés par Qwarks pour le compte de ses Clients (ex : mouvement depuis un Portefeuille omnibus vers un autre Portefeuille omnibus dans le cadre d'un changement d'orientation de gestion du client).
- les mouvements liés au prélèvement des frais et commissions de Qwarks dus au titre de ses contrats avec les Clients.

4) Gouvernance

La présente Politique est rédigée et revue annuellement par le Responsable de la Conformité et validée par le Comité stratégique de Qwarks. La responsabilité ultime de la mise en œuvre et du respect de la présente politique incombe aux dirigeants effectifs de QWARKS.

Qwarks met en œuvre les mesures suivantes :

- (a) Fourniture d'informations précontractuelles claires aux Clients.
- (b) Communication d'informations détaillées sur chaque transfert exécuté auprès du client.
- (c) Définition des conditions d'exécution, de rejet ou de suspension des transferts.
- (d) Intégration des considérations LCB-FT dans la gestion du risque.
- (e) Définition des conditions de responsabilité de Qwarks.

5) Informations précontractuelles

Avant la conclusion de tout contrat, Qwarks fournit aux Clients, sur support durable, les informations suivantes :

- Son nom, l'adresse de son siège social et toute autre adresse et tout autre moyen de communication, y compris l'adresse de courrier électronique, utiles pour communiquer avec Qwarks.
- Le nom de l'autorité nationale compétente chargée de la surveillance de Qwarks.
- Une description des principales caractéristiques du Service de Transfert de crypto-actifs à fournir.
- Une description des caractéristiques principales des Transferts de crypto-actifs.
- Une description de la forme et de la procédure d'initiation ou de consentement à un Transfert de crypto-actifs et de retrait d'une instruction ou d'un consentement, y compris la spécification des informations qui doivent être fournies par le Client pour qu'un Transfert de crypto-actifs soit correctement initié ou exécuté (y compris, comment s'authentifier).
- Les conditions dans lesquelles Qwarks peut rejeter une demande visant à effectuer un transfert de crypto-actifs.
- Une référence à la procédure ou au processus établi par Qwarks pour déterminer le moment de la réception d'une instruction ou d'un consentement à un transfert de crypto-actifs et toute heure limite établie par le fournisseur de services de crypto-actifs.
- Une description des réseaux blockchain utilisés pour le Transfert des crypto-actifs.

- Une estimation du délai d'exécution maximal du Service de Transfert de crypto-actifs à fournir.
- Pour chaque réseau blockchain, une estimation du temps ou du nombre de confirmations de blocs nécessaires pour que le Transfert soit irréversible sur le réseau blockchain ou considéré comme suffisamment irréversible en cas de règlement probabiliste, compte tenu des règles et des circonstances propres au réseau blockchain.
- Le montant des frais, honoraires ou commissions dus à Qwarks en relation avec le service de transfert de crypto-actifs et, le cas échéant, la ventilation des montants de ces frais.
- Les moyens de communication, y compris les exigences techniques relatives à l'équipement et aux logiciels du Client, convenus entre les parties pour la transmission d'informations ou de notifications liées au Service de Transfert de crypto-actifs.
- La manière dont les informations relatives au Service de Transfert de crypto-actifs doivent être fournies ou mises à disposition et la fréquence à laquelle elles doivent l'être.
- La ou les langues dans lesquelles la convention de transfert sera conclue et la communication au cours de cette relation contractuelle entreprise.
- La procédure sécurisée de notification du Client par Qwarks en cas de fraude présumée ou avérée ou de menaces pour la sécurité.
- Les moyens et le délai dans lesquels le Client doit notifier à Qwarks tout Transfert de crypto-actifs non autorisé ou incorrectement initié ou exécuté, ainsi que le niveau de responsabilité de Qwarks, y compris son montant maximal, pour les transferts non autorisés ou incorrectement initiés ou exécutés, lorsque ces dysfonctionnements sont exclusivement le fait de Qwarks.
- Le droit du Client de résilier l'accord sur la fourniture du Service de Transfert de crypto-actifs et les modalités pour ce faire.

Ces informations figurent dans le Contrat ou sur le site internet de Qwarks.

Qwarks est également susceptible de publier sur son site internet des contenus pédagogiques rédigés par ses équipes dans la partie « lexique crypto », afin de permettre aux Clients de comprendre les modalités de fourniture de ses services et les risques liés aux transferts de crypto-actifs.

6) Informations relatives aux transferts de crypto-actifs

6.1. Dépôts de crypto-actifs

Les Dépôts doivent faire l'objet d'une demande en amont de la part du client, dans les conditions prévues dans le Contrat. Les crypto-Actifs sont crédités sur le Compte du Client lorsqu'ils :

- sont crédités sur le Portefeuille Hébergé par Qwarks.
- ont fait l'objet d'une analyse de risque de BC-FT qui débouche sur un résultat supérieur à 25 par notre OAT.

- conformément à la Procédure Travel Rule de Qwarks :
 - s'ils proviennent d'un Portefeuille Auto-Hébergé, la propriété du Portefeuille a été vérifiée
 - s'ils proviennent d'un Portefeuille Hébergé, le Transfert est accompagné des informations nécessaires au complet

Pour tout premier transfert impliquant un Portefeuille Auto-Hébergé (dépôt ou retrait), QWARKS met en œuvre une procédure de vérification systématique visant à s'assurer que le Client détient effectivement le contrôle du portefeuille concerné. Cette vérification repose sur l'un des mécanismes suivants :

- réalisation d'un micro-transfert depuis le Portefeuille Auto-Hébergé vers une adresse contrôlée par QWARKS ;
- ou, lorsque la technologie le permet, signature cryptographique d'un message via le Portefeuille concerné.

Le transfert principal ne peut être exécuté tant que cette vérification n'a pas été validée. La preuve de vérification (hash de transaction, adresse utilisée, date et heure de validation) est conservée dans les systèmes internes de QWARKS. En cas d'impossibilité technique ou de refus du Client d'effectuer cette vérification, le transfert est refusé.

6.2. Retraits de crypto-actifs

Les Retraits doivent faire l'objet d'une demande en amont de la part du client, dans les conditions prévues dans le Contrat. Après réception de la demande mais avant validation définitive du transfert, QWARKS fournit au Client :

- une estimation obligatoire raisonnable des frais de réseau applicables, sur la base des données disponibles au moment de l'initiation du transfert ;
- une distinction claire entre les éventuels frais facturés par QWARKS (le cas échéant) et les frais de réseau ;
- le montant brut du transfert ;
- le montant net estimé que le bénéficiaire recevra après déduction des frais.

Le Client valide le transfert en connaissance de ces éléments. QWARKS n'applique aucun frais propre au titre du service de transfert de crypto-actifs. Toutefois, les transferts peuvent donner lieu au paiement de frais de réseau (« gas fees »), déterminés par les conditions du réseau blockchain concerné au moment de l'exécution. Le transfert peut être suspendu en cas d'impossibilité de fournir une estimation raisonnable. Les frais de réseau sont déduits du montant transféré.

Qwarks valide avec le client par téléphone avant l'exécution du retrait l'exactitude des informations fournies par ce dernier.

En cas d'impossibilité de joindre le Client, le retrait est suspendu jusqu'à validation complète ou traité selon les procédures prévues en cas d'injoignabilité. Dans ce dernier cas, QWARKS procèdera à au moins trois tentatives de contact via des canaux distincts :

- appel téléphonique,
- courriel,
- notification via l'espace client sécurisé ou courrier recommandé le cas échéant.

Ces tentatives sont réalisées sur une période minimale de 48 heures ouvrées, sauf urgence particulière. Tant que la validation n'a pas pu être obtenue, le transfert est suspendu.

6.3. Dispositif de prévention des erreurs de transfert

Conformément à l'article 82, paragraphe 4, du règlement MiCA, QWARKS met en œuvre des mesures raisonnables visant à prévenir les erreurs de transfert.

Ces mesures comprennent notamment :

- double saisie de l'adresse du portefeuille bénéficiaire lors de l'initiation d'un retrait ;
- vérification automatisée du format de l'adresse selon le protocole blockchain concerné ;
- affichage clair et distinct de l'adresse de destination avant validation finale ;
- obligation pour le Client de confirmer expressément avoir vérifié l'exactitude de l'adresse ;
- pour tout nouveau bénéficiaire, possibilité d'effectuer un transfert test avant l'exécution d'un transfert principal de montant significatif.

Avant validation définitive, un avertissement explicite envoyé par mail rappelle au Client le caractère irréversible des transactions sur blockchain.

Ces mesures visent à limiter les risques d'erreur matérielle, sans pouvoir éliminer totalement les risques inhérents aux technologies de registres distribués.

6.4. Information relative au caractère irréversible des transferts

Le Client est informé, préalablement à toute opération, que les transferts de crypto-actifs effectués sur blockchain sont par nature irréversibles.

Cette information figure :

- dans le Contrat conclu avec QWARKS ;
- dans la présente Politique ;
- dans les avertissements affichés dans le mail envoyé au client avant validation de chaque transfert.

Le Client reconnaît que toute erreur dans l'adresse ou le réseau sélectionné peut entraîner la perte définitive des actifs transférés.

6.5. Informations post exécution du transfert

Après l'exécution de Transferts de crypto-actifs, Qwarks s'assure de fournir au Client au moins les informations suivantes :

- Les noms de l'initiateur et du bénéficiaire.
- L'adresse blockchain de l'initiateur (uniquement s'il s'agit d'un Portefeuille Auto-Hébergé).
- L'adresse blockchain du bénéficiaire.
- Une référence permettant d'identifier le Transfert de crypto-actifs ;

- Le montant et le type de crypto-actifs déposés ou retirés.
- La date à laquelle les Crypto-actifs sont débités ou crédités.
- Dans le cadre des Retraits, le montant des frais, charges ou commissions liés au transfert de crypto-actifs, le type de crypto-Actifs concernés et, le cas échéant, une ventilation des montants de ces frais.

Lorsqu'un Transfert de crypto-actifs est rejeté ou suspendu, Qwarks s'assure de fournir au Client les informations suivantes :

- le motif du rejet ou de la suspension, sauf si ces derniers sont liés à des mesures de LCB-FT, notamment une procédure de signalement ou de gels des avoirs en cours ou passée.
- le cas échéant, la manière de remédier au rejet ou à la suspension sauf si derniers sont liés à des mesures de LCB-FT, notamment une procédure de signalement ou de gels des avoirs en cours ou passée.
- le montant des frais encourus par le Client et la possibilité d'un remboursement.

Liste Qwarks des crypto-actifs acceptés pour les dépôts et les retraits ainsi que leurs réseaux supportés :

- Bitcoin : Crypto-actif de base privilégié pour tous les transferts entrants et sortants. Réseau unique supporté : Bitcoin / Temps estimé : 45 min (3 blocs validés)
- Ethereum : Crypto-actif accepté avec comme réseaux supportés : Ethereum / Arbitrum One et Optimism / Temps estimé : 4 min (15 blocs validés)
- Solana : Crypto-actif accepté avec comme réseau supporté : Solana / Temps estimé : 1 min

La revue annuelle de la Liste Qwarks des crypto-actifs acceptés est intégrée à la revue annuelle du dispositif de gouvernance et fait l'objet d'une validation formalisée par les dirigeants effectifs. Toute modification fait l'objet d'une analyse préalable des risques opérationnels, LCB-FT et techniques.

7) Délais d'exécution

Les délais d'exécution des transferts dépendent du type de crypto-actif et du réseau blockchain utilisé.

Les délais communiqués constituent des estimations fondées sur les conditions normales du réseau et ne constituent pas une garantie ferme d'exécution dans un délai déterminé.

Qwarks s'engage à informer le Client des délais estimés, sous réserve des éventuels retards imputables au fonctionnement du réseau.

8) Rejet ou suspension d'un transfert

Qwarks peut suspendre ou refuser un Transfert conformément à la Réglementation Applicable, en particulier en matière de LCB-FT, et conformément au Règlement TFR. L'adresse du Portefeuille externe de destination doit notamment faire l'objet d'une validation avant tout Transfert. Si nécessaire, des informations complémentaires peuvent être demandées au Client afin de valider un Transfert.

Qwarks a également mis à jour sa classification des risques afin d'intégrer :

- Les facteurs de risque qu'elle prendra en compte pour évaluer quels Transferts seront surveillés pendant ou après le Transfert ; et
- Quels facteurs d'augmentation des risques, ou quelle combinaison de facteurs d'augmentation des risques, déclencheront toujours une surveillance pendant le Transfert et quels facteurs déclencheront un examen ciblé après le Transfert.
- Afin de vérifier si les Transferts sont accompagnés des informations requises sur l'initiateur et le bénéficiaire de crypto-actifs et de faciliter la détection des transactions suspectes, Qwarks a mis en place une procédure spécifique, détaillée au sein de sa Procédure Travel rule.

Ainsi, un score issu de l'OAT inférieur à 25 pour l'adresse fournie par le client pour le transfert se verra rejeté. La suspension du transfert à lieu si le client se trouve sur la liste de gel des avoirs de la DGT.

En cas de contestation, le client peut prendre contact avec Qwarks par tout moyen afin de répondre aux demandes d'informations complémentaires. Si aucune solution ne venait à être trouvée, le client peut faire une réclamation officielle selon la procédure disponible sur le site internet de Qwarks.

9) Mises à jour

Les mises à jour de cette politique et des processus qui la composent se font à l'initiative de la Direction de QWARKS et du responsable de la conformité et du contrôle permanent avec une révision annuelle. Toute mise à jour doit être validée par les dirigeants. Les versions précédentes portant des références antérieures sont conservées et archivées électroniquement.